Contrat de carte à points
Amap Chèvrerie du Felsenbach
Fromages de chèvre – Fromages et yaourts de brebis

CERNAY Saison 2020

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Le producteur	**Le consom'acteur**
Famille Durwell La Chèvrerie du Felsenbach	(Nom, Prénom) ……
Vallée du Florival	(Adresse)…… ……
68610 Sengern	(Code postal, Commune)……
	Courriel :…… Téléphone : ……

N° Adhérent : ……
Membre de l'Amap Chèvrerie du Felsenbach : oui – non
Membre des autres Amaps suivantes ……

Valeur du point : 1,00€

Pour l'Amap Chèvrerie du Felsenbach vous pouvez acquérir une carte à point d'une valeur mini de 16 points (16,00€) et d'une valeur maxi de 48 points (48,00€) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Rappel pour la saison 2020 :

- Le fromage de chèvre : 2,60 points
- Le fromage de brebis : 3,30 points
- Les 3 yaourts de brebis : 3,30 points

Attention : S'il suffit d'être adhérent à Thuramap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'Amap Chèvrerie du Felsenbach, pourront renouveler leur carte à point en cours de saison.

Etabli en 1 exemplaire à ……, le …… et signé par les parties :	
Le producteur	Le consom'acteur
Signature	Signature

Dates (Souscription, Renouvelement ou utilisation)	**Approvisionnement de la carte** (ou report solde carte précédente)	**Débits** (en point)	**Crédits** (en points)

Rappel : Valeur du point : 1,00€

Mise à jour le 25 janvier 2020